



سلطة تنظيم الصفقات العمومية

Autorité de Régulation des
Marchés Publics

La Présidente

Nouakchott, le: 06 MAY 2024 في نواكشوط،

Numéro 070/24 رقم
A.R.M./Pr 070/24 س.ت.ص.ع

الرئيسة

AVIS DE SUSPENSION

La Commission de Règlement des Différends (CRD) de l'ARMP dit recevables en la forme les recours introduits, en date du 02/05/2024, respectivement par PITAMBRA BOOKS PVT LTD et par le groupement GE-EMEL ENGINEERING SERVICE AND TRADING / SHANGAI GUXIN PRINTING TECHNOLOGY contre la décision d'intention d'attribution, par la CPMP de la Direction des Projets Education Formation (DPEF), du contrat relatif à l'impression des documents pour les leçons scriptées, objet de l'Appel d'Offres N°01/CPMP/DPEF-PASEB II/2024.

En conséquence, elle décide de suspendre la procédure de passation du marché en question jusqu'au prononcé de sa décision définitive, en vertu des articles 40, 41 et 55 de la loi n°2021-024 abrogeant et remplaçant la loi n°2010-044 du 22 juillet 2010 portant Code des marchés publics, de l'article 128 du décret n°2022-083 portant application de la loi n° 2021-024 citée ci-dessus et des articles 18,19, 20, 24 et 25 du décret n°2022-85 du 08 juin 2022 portant organisation et fonctionnement de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics.

Mohamed Lemine ABDEL VETAH, p.i.



Mohamed Lemine ABDEL VETAH
06/05/2024